



**PREAVIS
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 3/2022
RELATIF AUX COMPTES DE L'ANNÉE 2021**

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du 14 juin 2022
Délégué de la Municipalité : Monsieur Jean-Pierre Mitard**

**MADAME LA PRESIDENTE,
MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS,**

1. PREAMBULE

Conformément aux dispositions de la LC (Loi sur les Communes), de son règlement d'application relatif à la comptabilité des communes, et du règlement du Conseil Communal, l'objet de ce préavis est de soumettre au Conseil Communal les comptes de l'année 2021.

2. COMMENTAIRES GENERAUX

Les comptes de la commune représentent un montant global d'environ CHF 8.2 millions et bouclent avec un bénéfice d'environ CHF 33'000.-.

Les comptes de la commune sont marqués par une baisse notable des recettes des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, ainsi que les impôts sur les personnes morales, qui représentent cette année un montant d'environ CHF 4.3 millions, en retrait de CHF 500'000 par rapport au budget et aux comptes 2020.

Les charges directes et indirectes de la péréquation et de la *cohésion sociale* (nouvelle dénomination pour la *facture sociale*), s'élèvent à plus de CHF 4.1 millions et impactent donc défavorablement nos comptes. En clair, plus de 95% des impôts perçus vont à l'Etat !!

Sans les revenus de notre patrimoine immobilier qui génèrent un cash-flow annuel supérieur à CHF 1 million, notre commune serait dans une situation financière très précaire. Pour rappel, les revenus d'Etoy-Sud sont de l'ordre de CHF 1 million et génèrent un bénéfice de l'ordre de CHF 377'000.-, tandis que les revenus de LUNA s'établissent à CHF 770'000.- et génèrent un bénéfice d'environ CHF 200'000.-.

3. EXPLICATIONS

Les comptes se composent de deux documents, soit les *comptes par ordre administratif* selon le plan comptable communal et le *bilan*. Dans les deux cas, sont présentés les chiffres des comptes 2021, et pour comparaison le budget de la même année et les comptes 2020. A cela, s'ajoute le rapport de l'organe de révision, qui a contrôlé nos comptes le 6 avril 2022.

La suite de ce chapitre commente par postes les chiffres les plus significatifs qui méritent explications, selon le même format que les années précédentes pour les comptes et le budget.

3.1 - Administration Générale :

Au poste **Autorités**, les charges sont conformes au budget et aux chiffres de l'année 2020.

Au poste **Administration**, les charges sont en baisse d'environ CHF 63'000.- ce qui est pour grande part imputable à la crise sanitaire (postes *Réceptions & Manifestations* et *Achat de vins*) mais aussi aux montants plus bas qu'attendus de la participation au transport régional, ainsi qu'à une surestimation budgétaire des charges salariales.

Au poste **Affaires culturelles**, la participation aux écoles de musique correspond à une charge calculée de manière forfaitaire à CHF 9.50 par habitant.

3.2 - Finances :

Les recettes *des Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques* (210.400) s'établissent à un peu moins de 4.2 millions, soit une forte baisse de CHF 500'000 par rapport à 2020 et par rapport au montant budgété. Cette baisse est probablement imputable aux effets financiers de la crise sanitaire, car aucun contribuable majeur n'a quitté la commune.

Les recettes de l'*Impôt des personnes morales* (210.401) sont d'environ CHF 120'000, soit en léger retrait par rapport aux attentes, la comparaison avec les comptes 2020 ne faisant pas sens.

Les recettes des impôts conjoncturels sont conformes au budget à environ CHF 210'000.- soit les *Droits de mutations* (210.404) avec CHF 137'000.- contre CHF 100'000.- budgétés, ainsi que les *Gains immobiliers* (210.441.1) avec CHF 76'000.- contre CHF 80'000.- budgétés.

Parmi les autres recettes, notons encore un montant de CHF 10'000.- concernant les impôts sur les successions (210.405) quand bien même il n'y a pas d'impôts sur les successions en ligne directe à Buchillon.

Au poste **Services financiers**, les charges de l'*Alimentation du fonds de péréquation* (220.352) s'élèvent à CHF 1'679'000. Elles sont inférieures au budget et au montant de l'année 2020 puisqu'elles sont en lien direct avec les revenus des impôts.

Le poste *Rétrocession fonds de péréquation* (220.452.2) d'un montant de CHF 83'427.- est calculé de manière proportionnelle au nombre d'habitants. Finalement un décompte de l'année précédente vient aussi en recette.

Les charges de la *Facture sociale* (rubrique 7) avec un montant d'environ CHF 2.4 millions et celui de la Réforme policière (rubrique 6) de CHF 104'000.- viennent s'ajouter à ceux de la péréquation directe et constituent une charge globale de plus de CHF 4.1 millions, ce qui représente plus du 95% de nos recettes fiscales et la moitié de notre budget.

Globalement, cette charge péréquative représente un réel risque pour la pérennité à long terme de nos finances communales, qui combinée à la baisse des recettes fiscales, nécessite une planification de notre plan de trésorerie, ce qui fera l'objet d'une analyse et d'un échange avec les commissions de gestion et des finances en fin d'année 2022 dans la perspective du budget.

Le poste *Subvention taxe forfaitaire déchets* (220.366) est proche de celle des comptes 2020, soit environ CHF 46'000.-, mais supérieur au budget établi manifestement de manière trop optimiste. Ce montant constitue pour rappel le financement par l'impôt de l'excédent de charges relatif au *Traitement des ordures et déchets* (poste 450.465), qui fait d'ailleurs l'objet, comme les dernières années d'une observation de la part des auditeurs dans leur rapport. Avec l'introduction ce printemps de la taxe aux déchets verts, cette subvention par le ménage communal devrait substantiellement diminuer.

3.3 - Domaines et Bâtiments :

Le poste **Service technique véhicules et matériels** (30) est inférieur au budget, compte tenu principalement du peu de matériel acquis.

Le poste **Forêts** (32) est inférieur au budget mais supérieur aux comptes 2020, tandis que les postes **Terrains** (31) et **Vignes** (33) sont conformes au budget et aux comptes 2020.

Le poste **Bâtiments communaux** (35) est analogue aux comptes 2020, mais inférieur au budget. Les fluctuations par rapport au budget concernent principalement les postes d'énergie et entretien, mais sans différences significatives. Concernant le collège (3508), rappelons que la commune d'Etoy participe à hauteur des deux-tiers aux charges de fonctionnement du collège, ce qui explique le montant d'environ CHF 6175.- au poste 3508.436.

Aux postes **Bâtiments communaux - patrimoine financier** :

- Les biens de Lessert 4, Horloge 10 et Deux Communes 17 n'appellent pas de commentaires particuliers puisque conformes au budget.
- Quartier Etoy Sud (3515) :
 - o Les charges sont inférieures au budget de CHF 43'000.- ;
 - o Le poste *Entretien divers* (3515.314) dépasse de CHF 20'000.- le budget, compte tenu du fait que nous sommes toujours en attente des décompte de la gérance Nicod au moment de la rédaction de présent préavis ;
 - o Les *Revenus des immeubles* (3515.423) sont conformes aux attentes ;
 - o La location du complexe immobilier Etoy-Sud permet de dégager un bénéfice net comptable d'environ CHF 377'000.- ;
 - o L'apport en cash-flow est d'environ CHF 635'000.-, considérant l'attribution au *Fonds de renouvellement* (3515.380).
- LUNA (3516) :
 - o Les charges sont inférieures au budget de CHF 9'000.- ;
 - o Les différentes charges d'entretien sont conformes au budget ;
 - o Le revenu immobilier de LUNA est d'environ CHF 733'000.-, soit inférieur au budget de CHF 17'000.- compte tenu des réductions de loyers accordées aux deux locataires professionnels, l'*Accent* et *Quoifhair*, afin de les appuyer durant la crise sanitaire ;
 - o Concernant le Parking, les charges d'entretien (3516.314.2) et de gestion s'établissent à environ CHF 21'000.- tandis que les revenus s'établissent à CHF 9'500.-, résultat négatif conforme au budget ;
 - o Le compte remboursement de tiers (3516.436) s'explique principalement par une ristourne des honoraires 2^{ème} semestre de gérance Nicod, qui a admis ses manquements;
 - o La location du complexe immobilier LUNA permet de dégager un bénéfice net comptable d'environ CHF 200'000.- ;
 - o L'apport en cash-flow est d'environ CHF 485'000.-, y inclus l'attribution au *Fonds de renouvellement* (3516.380).

3.4 - Travaux :

Le poste **Service de l'urbanisme** (42) connaît des charges supérieures au budget, provenant principalement du niveau plus élevé que budgété du poste *Honoraires et prestations* (420.318), ce qui est principalement imputable au projet de PACom (Plan d'Affectation Communal).

Le poste **Routes** (43) est plus élevé de CHF 12'000.- par rapport aux comptes 2020, mais inférieur de CHF 28'000 par rapport au budget, compte tenu principalement de charges limitées aux postes *Entretien de l'éclairage Public* (430.314.0), *Signalisation routière* (430.314.3) ainsi que *Imputations internes des salaires* (3516.390).

Le **Parcs, promenades et cimetière** (44) est en retrait de CHF 55'000.- par rapport au budget, compte tenu que certains entretiens budgétés n'ont pas été entrepris.

Le poste **Ordures et déchets** (45), qui doit être équilibré, est supérieur de plus de CHF 20'000.- par rapport au budget et de CHF 15'000 par rapport aux comptes 2020 :

- Le poste *Traitement du personnel* (450.301), relatif à la rémunération des surveillants de déchetterie est près de CHF 6'000 supérieur au budget, tout comme le poste *Imputations internes des salaires* (450.390.1) qui est supérieur de CHF 4'000.- au budget ;
- Les déchets ménagers sont supérieurs au budget et à l'année 2020, ce qui est visible aux postes de charges *Ordures Ménagères* (450.318.0) et au poste de recettes *Remboursement de tiers et Valorsa taxe au sacs* (450.436). On voit ici probablement les effets de la crise sanitaire, notamment le télétravail et le plus grand temps passé à la maison ;
- Les charges relatives aux déchets végétaux sont légèrement plus élevées qu'en 2020, mais inférieures à un budget établi manifestement de manière trop pessimistes.
- Le poste *Prélèvement sur financement traitement déchets* (450.465) s'élève à CHF 46'000.- ce qui constitue l'excédent de charges relatif au traitement des ordures et déchets financer par le ménage communal, que nous retrouvons au *Subvention taxe forfaitaire déchets* (220.366). L'introduction de la taxe déchets verts en 2021 devrait permettre de cesser ce subventionnement. (Voir aussi commentaires en page 3)

Le poste **Réseaux d'égouts, épuration** (46), qui doit être équilibré, est conforme aux comptes 2020 et au budget :

- Les postes *Entretien des installations* (460.315) est en retrait par rapport à 2020, ce qui s'explique par le gros entretien de 2020 relatif au remplacement imprévu de la pompe de relevage des eaux usées à la station de la Môlez ;
- Le poste *Participation versée à St Prex* (460.352) est inférieur au budget de CHF 9'000.- et de CHF 25'000 aux comptes 2020 en raison d'une extourne cette année-là ;
- Le montant alloué à l'*Attribution au fonds de réserve* (460.381) s'élève à CHF 53'000.- ce qui permet l'équilibre financier.

3.5 - Instruction Publique et Cultes :

Le poste **Instruction Publique et Cultes** est en léger retrait par rapport au budget, compte tenu de dépenses plus basses que prévues au poste *Temple et Cultes* (58).

3.6 - Police :

Les charges du poste **Corps de Police** fluctuent entre 2020 et 2021 et le budget 2021 :

- Les charges de la *Réforme policière* (610.351), sont le reflet des effets péréquatifs ;
- Les charges de la *Police Région Morges-PRM* (610.352) sont supérieures aux comptes 2020 de CHF 15'000 (ou 24%) et supérieures au budget d'environ CHF 7'000.-.

Les postes **Défense contre incendie** et **Protection Civile** sont inférieures au budget, car aucune borne hydrante n'a été changée.

3.7 - Sécurité Sociale :

Service Social (71) : les charges relatives à l'*AJEMA-réseau pour la petite enfance (710.352)* sont très supérieures au budget d'environ CHF 40'000.- et aux comptes 2020 de CHF 25'000, ce qui s'explique par le processus budgétaire de l'AJEMA qui se base sur la fréquentation des enfants d'il y a deux ans.

Prévoyance sociale cantonale (72) : la *Participation à la facture sociale (720.351)* culmine à CHF 2.4 millions, soulignant ici aussi les effets de la péréquation intercommunale sur nos comptes, la baisse par rapport au budget étant imputable à la baisse des recettes fiscales.

3.8 - Services Industriels :

Le poste **Services des eaux (81)**, qui doit être équilibré, est en retrait par rapport au budget ainsi qu'aux comptes 2020, conséquence d'une baisse des ventes d'eau de 15% environ, qui s'explique par une consommation d'eau nettement inférieure due probablement au mauvais temps qui a permis aux propriétaires de ne pas arroser leur gazon.

3.9 - Résultat :

Le résultat est donc positif d'environ de CHF 33'000.- pour l'exercice 2021.

4. CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON

- vu le préavis municipal N° 3/2022 et ses annexes
- ouï le rapport de la Commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'adopter les comptes de l'année 2021 tels que joints en annexe au présent préavis ;
2. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'exercice 2021.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 avril 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



Claudine Gerardi



La Secrétaire



Eliane Roch

Annexes : Comptes 2021 par ordre administratif
Bilan 2021
Rapport de l'Organe de Révision
Rapport de gestion – Exercice 2021